

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DES
RETRAITES CAISSE D'ÉPARGNE**

REGION HAUTS DE FRANCE

En date du 2 Mars 2023 à COQUELLES-CALAIS

Nombre de participants :

A l'Assemblée : 43

A la visite : 12

Au repas : 58

Invités :

Monsieur Emmanuel CABY Directeur du Secrétariat, RSE, Partenariats à la Caisse d'Épargne des HAUTS DE FRANCE

Monsieur Frédéric BOURG, Directeur Général d'EPS

Monsieur Bernard D'ARAUQUY, nouveau Président de la Fédération Nationale

Françoise HAUTECOEUR remercie :

- les invités qui nous ont fait l'honneur et le plaisir de participer activement à notre Assemblée, prouvant l'intérêt qu'ils portent à notre Fédération,
- Martine AUBANEL et Bruno DAMBRUNE qui s'étaient portés volontaires pour assurer l'organisation de cette rencontre.

En introduction à cette Assemblée, la présentation de la ville de CALAIS nous est faite par Bruno DAMBRUNE.

CALAIS est la ville la plus peuplée du département avec 72500 habitants, bien qu'ARRAS en soit le chef-lieu,

Elle est située à 38 kms des côtes Anglaises, son port et le tunnel sous la manche en font la principale ville française de liaison avec la Grande-Bretagne.

Bruno, tel un historien chevronné, passionné pour sa région, nous rappelle :

- les liens séculaires que CALAIS entretenait avec l'Angleterre,
- les personnages ayant marqué son histoire (principalement les Bourgeois de Calais immortalisés par le sculpteur Rodin),
- présente les édifices militaires (aménagés par Vauban), publics et religieux,
- sans oublier l'époque florissante des dentelles.

Une vidéo vient clore l'intervention de notre collègue Bruno.

Remerciements de la Présidente qui passe ensuite à l'ordre du jour

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE PAR FRANCOISE HAUTECOEUR, Présidente Régionale

Françoise HAUTECOEUR donne lecture du RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE (**joint en annexe**) et salue les nouveaux adhérents présents dans la salle.

Ce rapport s'enrichit chaque année de questions sociétales et met aussi l'accent sur l'implication des membres de notre Fédération Régionale qui s'investissent pleinement dans les missions qui leur sont confiées.

Approbation et vote de la salle

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2022 PAR PHILIPPE BUTEL, Trésorier Régional

Notre trésorier Philippe BUTEL, analyse les documents suivants : (**joints en annexe**)

- Le Bilan,
- Le compte de résultats au 31/12/2022.

Et apporte un commentaire sur les postes de charges et de recettes.

Le résultat de l'exercice 2022 présente un solde positif de 731,47€, ce qui porte la réserve de notre Fédération Régionale à 44368,29€.

Notre Trésorier présente une étude fine des effectifs par tranche d'âge, par département, et fait remarquer que nous avons réussi à stabiliser à 381 le nombre de nos adhérents en dépit du vieillissement et des décès intervenus.

La Présidente félicite et remercie vivement Philippe pour son investissement rigoureux au cours de ces 6 dernières années. Remerciements également à Jacques DEWEZ qui reprend la mission de trésorier régional.

RAPPORT DU CONTROLEUR REGIONAL DES COMPTES : BRUNO DAMBRUNE

Bruno DAMBRUNE, après avoir effectué un audit de la comptabilité et un contrôle sur place des éléments auprès du trésorier, donne quitus de la gestion pour l'exercice 2022.

Approbation et vote de la salle.

Remerciements de la Présidente qui félicite le contrôleur aux comptes pour la clarté de son exposé.

DETERMINATION DU MONTANT DE LA COTISATION POUR L'ANNEE 2024

La Présidente fait remarquer que nos finances se portent bien, que la part retournée au Conseil National étant toujours fixée à 20 €, il n'est donc pas utile de majorer la cotisation en

2024. Cette proposition avait fait l'unanimité lors de la réunion du Conseil Fédéral Régional le 3 février 2022.

Le montant de la cotisation annuelle de base reste donc fixé à 35 €, et plus en cotisation de soutien. **Il est à souligner que cette cotisation bénéficie de la réduction d'impôt de 66 %. Ce qui ramène son prix de base à 11,90 €.**

Approbation et vote de la salle.

PRESENTATION DE LA COMMISSION « ACCOMPAGNEMENT DECES »

En l'absence de notre référent Guy LEROY, la Présidente présente la commission « accompagnement décès ».

Cette commission a été mise en place au niveau national en 2020. Elle avait fait l'objet d'une réflexion approfondie au cours de l'année 2019 afin de remplir au mieux sa mission qui consiste à aider les familles endeuillées. L'idée étant de proposer une aide et un soutien aux personnes qui venaient de perdre leur conjoint.

Chaque Région devait proposer deux volontaires pour qu'ils bénéficient d'une formation d'une journée à Paris avec des représentants de la caisse de retraite et de la mutuelle.

Forts des informations reçues, les référents étaient donc en mesure de répondre aux nombreuses questions que peuvent se poser les conjoints qui se retrouvent parfois démunis lors d'un décès.

Le cheminement est le suivant :

Dès que nous avons connaissance du décès d'un adhérent, la Présidente de notre Fédération régionale adresse un courrier de condoléances à l'ayant droit en l'invitant, s'il le désire, à s'adresser à notre référent Guy LEROY, qui est en mesure de communiquer les procédures à suivre auprès des caisses de retraite et de la mutuelle, en indiquant les coordonnées de chaque entité.

Les conseils qu'il a pu fournir concernant les différentes sphères à la fois familiale, financière, retraite, santé, dernières volontés, ont été appréciés. Nous avons eu d'excellents retours de la part des familles. Parmi les ayants droits, certains ont souhaité adhérer à la Fédération en leur nom propre, nous les remercions de leur confiance.

Nous avons donc la confirmation que cette commission correspond à un besoin réel auprès de nos adhérents.

ASSISES NATIONALES DE REIMS EN 2022

La Région Champagne Ardennes était l'organisatrice de ces 34^{ème} Assises Nationales.

Chaque année, nous avons droit à la projection du film des Assises mais, en 2022, l'état de santé de Michel HAUTECOEUR ne lui a pas permis, à son grand regret, de réaliser son reportage.

Il a quand même souhaité immortaliser ces Assises par quelques photos qui évoqueront mieux que des mots l'ambiance studieuse et conviviale de ces journées.

Une fois de plus les organisateurs ont fait le maximum pour que cette Assemblée annuelle soit une réussite.

Nos adhérents ont reçu un rapport succinct en septembre 2022, qui a été complété par la parution d'« infos retraités » de décembre 2022.

Notre collègue Michel présente et commente un condensé de ces journées de rencontres :

- les travaux de l'Assemblée Générale,
- l'élection du nouveau Bureau National,
- la soirée de gala et la détente du samedi.

La Présidente remercie Michel pour son intervention.

ASSISES NATIONALES A CLERMONT- FERRAND EN 2023

La Région Auvergne a accepté la lourde tâche d'organiser les Assises Nationales qui auront lieu les 21, 22 et 23 septembre 2023.

Elles se dérouleront à la Maison Michelin plus spécifiquement au hall 32, proche du célèbre musée Michelin.

Le repas de clôture se déroulera sur le site du stade de rugby Marcel Michelin.

Pour terminer les Assises, découverte de la région avec une balade dans le Sancy.

Les bulletins d'inscription devraient nous parvenir début avril 2023 et une communication sera faite sur le sujet.

EURORENCONTRES 2023 EN ANDORRE

Notre ancien Président Michel PAGEAULT regrette que la délégation française n'ait pas participé aux Eurorencontres en 2022 et souhaite réactiver notre participation en 2023.

Ces Eurorencontres vont se dérouler en Andorre du 15 au 21 Mai 2023. Toute la documentation a déjà été adressée par mail et figure également sur notre site internet que vous pouvez consulter sans modération.

INTERVENTION DE BERNARD D'ARAQUY, Président de la Fédération Nationale

Avant son intervention, notre nouveau Président présente sommairement l'historique de sa carrière professionnelle.

Sa nomination est intervenue lors des Assises de REIMS en septembre 2022, simultanément avec le nouveau Bureau National composé de 6 membres.

C'est sa première intervention en région, et nous le remercions d'avoir inauguré son marathon dans les Hauts de France.

Refonte des statuts :

Le Président rappelle les différentes étapes de refonte qui ont abouti à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mars 2022 qui a entériné les nouveaux textes à une majorité de 78 %.

Il a remercié vivement son prédécesseur Michel PAGEAULT d'avoir managé avec succès ce lourd chantier, ainsi que pour son investissement au cours de ces 6 années de présidence.

Adhérents :

Légère remontée pour atteindre le chiffre de 5031 fin 2022. Néanmoins, les progressions régionales sont inégales.

Infos retraités :

Mise en place d'une nouvelle équipe de rédaction nationale qui s'appuie sur des relais dans chaque région.

Parution 3 fois par an.

Réorganisation interne Nationale :

Concerne la liaison entre le **Bureau National** et le **CFN**.

Rappel :

- le **Bureau National** est composé de 6 membres (Président, vice-président, Trésorier, Trésorier adjoint, Secrétaire, Secrétaire adjoint) et a pour mission d'établir la politique de la Fédération Nationale,
- le **Conseil Fédéral National** est composé de 34 membres (2 par région) et a pour mission de se positionner sur les propositions du **Bureau National**. Le **CFN** est aussi une force de propositions,

Jusqu'à présent, lorsque le **BN** transmettait son rapport de travail au **CFN** et qu'une réunion de synthèse était programmée, ce dernier n'avait pas le temps matériel de l'analyser à cause d'un délai beaucoup trop restreint.

A présent, l'objectif est de porter ce délai entre 2 à 3 semaines pour permettre au **CFN** d'analyser sereinement les propositions du **BN**.

La nouvelle gouvernance est composée de commissions de travail : notamment la communication, le recrutement, les élections au sein de la Fédération, l'utilisation du site internet, ceci pour permettre de dégager une stratégie commune.

La synthèse des questionnaires transmis initialement aux différentes régions pour faire l'inventaire, à la fois sur les relations entre les Caisses d'Épargne et les Fédérations Régionales, ainsi que sur les procédures mises en place localement pour le recrutement d'adhérents sera étudiée lors du prochain CFN de mars 2023.

Françoise HAUTECOEUR a relancé la clause de revoyure d'un amendement (rejeté lors du vote des statuts) de notre région des Hauts de France, concernant la présence d'un suppléant « libre » désigné par chaque région pour assister aux réunions nationales du CFN. Monsieur D'ARAQUY a pris note et fera prochainement une proposition.

La Mutuelle :

Les délégués auprès de BPCE Mutuelle bénéficient régulièrement de réunions à l'initiative de notre partenaire.

Les dernières élections de nos délégués ont été un succès total avec 24 élus sur 24 présentés.

Nous avons 4 Membres au Conseil d'Administration dont un secrétaire Général en la personne de Claude SAUSSET.

La retraite :

La présente réforme a été évoquée.

Monsieur D'ARAQUY fera un édit lors de la parution du prochain « infos retraités ». Il évoquera les cas des seniors, des carrières longues, des carrières hachées des femmes, ainsi que l'opportunité d'un départ à 64 ans.

Il a commenté la récente revalorisation du maintien de droits à hauteur de 3 %. Il remercie le Conseil d'Administration de la CGP, ainsi que Monsieur Frédéric BOURG d'avoir accepté la proposition de la FNRCE.

Assises Nationales :

Le Président rappelle la date des prochaines Assises à Clermont-Ferrand, les 21, 22 et 23 Septembre 2023. Il insiste sur les échanges fructueux au sein de ces Assises.

Les inscriptions seront bientôt disponibles auprès de notre Fédération Régionale (comme cité plus haut) ainsi que sur le site de la Fédération

Eurorencontres Andorre 2023 :

Il y aura 26 participants français, dont 4 délégués nationaux.

Le Président termine son intervention en invitant les adhérents à consulter le site de la Fédération sans modération.

Notre Présidente remercie Monsieur D'ARAQUY

INTERVENTION D'EMMANUEL CABY, Directeur du Secrétariat, RSE, Partenariats à la CE des HAUTS DE FRANCE

Le contexte économique de l'année 2022 a été marqué par un ralentissement de la croissance française et la progression des prix à la consommation, tous deux favorisés par

une crise énergétique renforcée par les tensions géopolitiques. En conséquence, les taux d'intérêt ont connu une forte hausse, impactant le coût des ressources financières et les modalités d'octroi des crédits, pour les particuliers comme pour les entreprises.

Malgré ce contexte, la Caisse d'Épargne Hauts de France a poursuivi son accélération dans l'accompagnement des acteurs de son territoire.

Sa production annuelle de crédits atteint 9 Mds€, en hausse de 22%. La moitié de ces crédits a été consacrée au financement des projets des familles, l'autre moitié au financement des entreprises et acteurs économiques des Hauts-de-France et en Belgique.

L'activité commerciale a également été soutenue par le maintien d'une forte collecte de l'épargne de ses clients, qui s'est traduit par des excédents à hauteur d'1 Md€.

Cette dynamique commerciale, combinée à une maîtrise des frais de gestion et à un coût du risque contenu, a permis à la Caisse d'Épargne Hauts de France de rééditer la performance financière solide de 2021 avec :

- Un PNB de 685 M€ (+1%),
- Un résultat net stable à 166 M€,
- Un coefficient d'exploitation en légère amélioration à 60,8%,
- Un coût du risque à 54 M€ (+13%),
- Fonds propres 4,3Mds€.

Une Banque utile aux familles :

- 1,1 million de clients particuliers actifs,
- 40000 nouveaux clients particuliers,
- 3,5 Mds€ de crédits immobiliers (+17%),
- 25 % de part de marché nouveaux crédits immobiliers,
- 840M€ de crédits à la consommation (+5%),
- 1 client sur 3 assurés en IAR prévoyance.

Elle a maintenu sa promesse de proximité : chaque habitant des Hauts-de-France dispose d'une agence Caisse d'Épargne à moins de 10 mn de chez lui en ville, et à moins de 20 mn en zone rurale.

Une banque utile aux entreprises :

Seule banque du territoire qui accompagne tous les secteurs économiques de la région, la Caisse d'Épargne Hauts de France a continué en 2022 d'encourager les projets qui alimentent la vitalité du territoire.

Elle a également confirmé son statut de premier banquier de l'immobilier dans la région, aux côtés des professionnels de l'immobilier, bailleurs, constructeurs, promoteurs, aménageurs, qui permettent à chacun de se loger tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

- 45000 clients entreprises,

- +25 % clients actifs en 4 ans,
- 4,5 Mds€ de crédits aux entreprises, professionnels de l'immobilier, et institutionnels des Hauts de France,
- 400M€ de financement aux institutionnels.

L'année 2022 a également été marquée par le dynamisme des financements structurés (acquisitions et transmissions d'entreprises, projets d'énergies renouvelables et d'infrastructures, etc.) avec plus de 1,7 Mds€ de dette arrangée par la Caisse d'Épargne.

Elle poursuit sa croissance en Belgique, et structure son organisation afin de prolonger son développement au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Le pôle – dédié depuis 2020 - au secteur agricole, poursuit son développement totalisant quelques 200 clients (100 en 2021).

Elle accompagne plus d'une centaine d'entreprises innovantes sur la région, dans tous les secteurs d'activités (immobilier, santé, mobilité verte, industrie, numérique, énergie et agriculture). Elle est fière d'être le partenaire bancaire de 7 entreprises de la promotion 2023 du French Tech Next 40/120.

Elle est le partenaire de référence des acteurs de la santé, de la solidarité et du service public.

Elle favorise l'accès à la culture, au sport-santé et à l'insertion par l'emploi et le logement.

Elle accompagne ses clients familles et entreprises dans leur transition énergétique et environnementale.

Elle permet à ses clients d'investir dans une épargne responsable et durable, et s'engage dans la réduction de sa propre empreinte environnementale.

La Caisse d'Épargne Hauts de France a poursuivi et amplifié ses actions en faveur de la pratique du sport en Hauts-de-France.

L'ambition d'être plus qu'une banque :

L'année 2022 restera l'année d'une symbolique forte : celle de la certification « B Corp ».

Ce label international récompense, depuis 2006, les organisations qui répondent à des critères multiples et exigeants en matières environnementale et sociétale. Au terme d'un audit approfondi, l'obtention du label B Corp a confirmé l'impact positif de l'action quotidienne de la banque sur son territoire : environnement, implication sociétale, clients, collaborateurs et gouvernance, la Caisse d'Épargne Hauts de France a été évaluée dans toutes ses dimensions.

Cette démarche – inscrite dans la durée – est pionnière :

La Caisse d'Épargne Hauts de France est la seule banque certifiée en Hauts-de-France, et figure parmi les huit banques européennes labellisées. Cette démarche rejoint celle que

l'entreprise partage avec ses clients sociétaires et ses collaborateurs depuis de nombreuses années : l'ambition d'être plus qu'une banque.

La Caisse d'Épargne Hauts de France a d'ailleurs confirmé sa position d'acteur engagé au service de l'emploi dans la région. Avec 3.000 salariés, elle est le 7ème employeur privé de la région et a recruté près de 400 collaborateurs en CDI et en alternance en 2022.

Son nouveau siège social sera prochainement inauguré.

Son ambition légitime est d'être, en 2030, la première banque au Nord de Paris.

La Présidente remercie Monsieur CABY pour son intervention et lui rappelle son souhait d'obtenir une facilité plus élargie pour rencontrer et contacter les futurs retraités.

La Présidente tient également à remercier la Caisse d'Épargne pour la contribution des services qui assure les copies de nos rapports et pour l'insertion de nos flyers dans les dossiers de retraite.

INTERVENTION DE MONSIEUR FREDERIC BOURG DIRECTEUR GENERAL D'EPS

Actualité santé 2022

Selon une étude régulière de la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française) la hausse des soins remboursés par les mutuelles de la place, entre 2019 et 2022, s'élève à +10,1%, tandis que l'augmentation des cotisations est seulement de + 8,4%.

A BPCE Mutuelle, sur le portefeuille ASV, on observe +12,7% de prestations payées par personne protégée pour cette même période, alors que l'augmentation des cotisations n'est que de +3,0% (+ 1,1 % de hausse contractuelle des cotisations et + 1,9 % effet âge).

Comparaison des chargements :

Pour 100€ HT de cotisations payées sur les contrats de la gamme ASV, BPCE Mutuelle conserve 90,70€ de la cotisation qui servent à payer les prestations aux adhérents. En moyenne sur la place, sur d'autres contrats individuels, pour 100€ HT de cotisations payées, seulement 79€ servent à payer les prestations aux assurés.

	ASV - BPCE Mutuelle	Contrats de la place
Taxes	13,27	13,27
Chargement	9,30	21,00
Prestations payées	90,70	79,00

Si les taxes sont identiques pour toutes les mutuelles, on s'aperçoit que BPCE Mutuelle parvient à contenir les frais de chargement par une gestion rigoureuse de ses dépenses.

Zoom sur les dépenses concernant le 100 % santé à fin 2021 :

Toujours selon la FNMF, constat d'une hausse de 20 % des remboursements mutuelles entre 2019 et 2021 pour l'optique, l'audioprothésiste et le dentaire, due aux nouvelles prestations 100 % santé, soit 890 M€.

Le 100 % santé est un bon dispositif qui permet l'accès aux soins à de nombreux assurés, mais il a un impact sur le coût de gestion des mutuelles.

Actualité santé 2023

Selon la FNMF, les cotisations augmentent en 2023 de + 4,7% en moyenne, mais hausse inférieure à l'inflation.

L'enquête menée par l'UFC – Que Choisir constate une augmentation de tarifs de + 6,9% en 2023 pour les mutuelles.

BPCE Mutuelle a augmenté les cotisations de + 6,3% pour les contrats individuels.

ÊTRE ADHÉRENT A UNE GARANTIE INDIVIDUELLE BPCE MUTUELLE

Description du modèle économique : rôle de l'Assurance Des Emprunteurs (ADE) :

Le modèle économique de BPCE Mutuelle est fondé (également et en partie) sur l'existence du revenu de l'Assurance des Emprunteurs :

Ce modèle économique repose sur :

- L'activité Santé : résultat technique santé au plus proche de l'équilibre. Ce sont des cotisations pures servant à régler les prestations, avec très peu de marge de prudence.
- Des chargements de gestion facturés aux adhérents en-deçà du coût réel des frais de gestion.
- Un revenu de l'ADE qui vient abonder un solde de gestion et financer des services (SantéClair par exemple).

Frais de gestion calculés vs. Coûts de gestion réels :

Grâce aux excellents résultats de l'ADE, BPCE Mutuelle peut se permettre de facturer des frais de gestion inférieurs au coût réel de fonctionnement. Sans les résultats de l'ADE, la cotisation totale supportée par les assurés serait de + 3,40 %.

Monsieur BOURG nous informe en outre que ces résultats de l'ADE vont déclencher une remise de 50 % sur la cotisation du mois d'Avril 2023. Une communication auprès des adhérents est prévue très prochainement.

Être adhérent à BPCE Mutuelle : pour rappel avantages à la souscription :

- Pas de but lucratif.
- Représentation dans les instances en fonction du poids des différents segments.
- Une mutuelle au service des salariés et anciens salariés du groupe BPCE.
- Adhésions ouvertes aux ascendants et descendants des adhérents*.

- Dispositif de ristourne à destination des revenus les plus faibles*.
- Deux mois de gratuité à l'adhésion ASV*.

* sous conditions

Être adhérent à BPCE Mutuelle : Des augmentations très modérées sur les dernières années :

Le modèle économique de BPCE Mutuelle, avec un pilotage technique proche de l'équilibre, a permis des augmentations de tarif modérées sur les dernières années, en deçà des constats réalisés sur la place.

Par exemple, pour ASV Optimum, c'est +1,90% de cotisations contractuelles sur la période 2019 à 2022, contre +8,4% en moyenne sur la place (source FNMF).

Adhérent à BPCE Mutuelle : La redistribution du résultat lorsque possible (cf. plus haut) :

Le dispositif de ristourne :

- La provision pour ristourne a pour objet de permettre aux adhérents à titre individuel dont les revenus sont faibles, de continuer à bénéficier d'une couverture santé individuelle.
- Les dotations à la provision pour ristourne sont financées par les résultats de la Mutuelle.

2 mois de gratuité :

- BPCE Mutuelle a décidé d'accorder deux mois de gratuité à tous les nouveaux adhérents de la gamme ASV. Ce dispositif est financé par les résultats de la Mutuelle.

Des taux d'appels :

- A destination des contrats collectifs en 2021, 2022 et 2023.
- A destination des contrats individuels hors Evin pour 2023.

EXERCICE 2022 : L'OFFRE RETRAITES

L'offre Atout Santé Vitalité, rappel :

Essentiel, Optimum, Premium

- Environ 80% des actifs partant en retraite sont fidèles à la mutuelle.
- La gamme ASV protège 29 804 personnes.
- Les contrats sont responsables.

Exercice 2022 Chiffres clés :

Situation des effectifs au 31/12/2022 :

- 29 804 personnes protégées sur la gamme ASV.
- L'âge moyen de l'assuré principal est de 69,2 ans (68,8 ans en 2021).
- Les effectifs de la gamme ASV ont globalement augmenté par rapport à 2021 (+ 3,9% en nombre d'assurés et + 3,6% en nombre de bénéficiaires).

Coût moyen 2022 Gamme ASV

Le coût moyen par personne protégée est en évolution de +8,1% entre 2021 et 2022 sur l'ensemble de la gamme.

L'importante hausse du coût moyen s'explique principalement par la prise en charge de la réforme 100% Santé (essentiellement les audioprothèses).

Actualité récente : évolution des cotisations 2023 votée lors du Conseil d'administration du 13.10.22

La gamme ASV est pilotée techniquement conformément au cadre d'appétence, soit au plus haut à 95% de ratio sinistres à primes (S/P).

ASVE - Equilibre technique des soins 2022 estimé : 79,1 %. Pas d'évolution des cotisations.

ASVO - Equilibre technique des soins 2022 estimé : 98,4 %. Evolution des cotisations 2023 de +6,70%.

ASVP - Equilibre technique des soins 2022 estimé : 98,2% : Evolution des cotisations 2023 de +5,30%.

La moindre augmentation des prestations doit être répercutée en cotisations quand on est à 98 % de S/P. Il est interdit de dépasser les 100 % de S/P.

Bilan des prestations 2021/2022 : Gamme ASV

Globalement, les prestations sont en augmentation de +5,4% par rapport à 2021 et se répartissent ainsi :

- dentaire + 5,2 % - médecine courante + 5,1 % - pharmacie + 4,1 % - Hospitalisation + 5,4 % - Optique + 3,9 % - autres soins (dont prothèses auditives) + 8,5 %

L'EXPERIENCE CLIENT BPCE MUTUELLE

La Gestion La Satisfaction – Résultats de l'étude 2022

Note de satisfaction globale de BPCE Mutuelle : 84 % (+1 pt).

Un score en hausse depuis plus de 3 ans.

Satisfaction globale sur les garanties individuelles proposées : 92%.

Taux de recommandation BPCE mutuelle en hausse : 86 % (+2 pts).

Site Internet : les nouveautés

Nouvelle page d'accueil depuis mi décembre 2022. Une page d'accueil plus épurée, plus ergonomique avec la mise en valeur des services de nos partenaires SantéClair et IMA santé. 89% d'adhérents ont ouvert leur espace et 56% des documents ont été transmis via le site en 2022.

BPCE Mutuelle invite fortement ses adhérents à consulter ces nouveautés et notamment le suivi des remboursements relatifs à ses dépenses santé : ceux qui sont faits directement à l'assuré et ceux réalisés aux professionnels de santé.

LES SERVICES BPCE MUTUELLE

La liste est consultable sur le site internet.

- SantéClair : Offre santé mentale
- SantéClair : MySantéclair
- IMA
- Assistance Action sociale

CGP - Revalorisation des pensions du maintien de droit (RMD)

Comme précisé précédemment par notre Président National, Frédéric BOURG rappelle la revalorisation du maintien de droits :

- Mobilisation fin 2022 du Conseil d'Administration sur le sujet,
- Revalorisation de +3% de l'ensemble des droits du régime,
- Et ceci au 1er janvier 2023, six mois seulement après la revalorisation de 0,8% du 1er juillet 2022.

La Présidente remercie Monsieur BOURG pour son intervention en présentiel et avec son véhicule en raison des difficultés avec les horaires des trains

PRESENTATION ET UTILISATION DES SITES INTERNET DE NOTRE FEDERATION

Nos adhérents disposent de 2 sites internet :

- le régional,
- le national.

Michel HAUTECOEUR nous fait une démonstration d'utilisation des 2 sites.

Pour le régional, dont il assure le suivi, il n'est pas nécessaire de composer un code d'accès. Il suffit de saisir l'adresse **<https://www.fnrce.fr/hdf>** pour y accéder.

Pour le national, par contre, une inscription est requise (identifiant et code d'accès) pour y pénétrer et savourer les nombreuses infos. L'adresse est **<https://www.fnrce.fr>**

Lors de sa démonstration, Michel est allé dans la bibliothèque du site national pour réveiller un résumé de nos mémorables Assises de 2013 à LILLE.

Ces 2 sites méritent d'être d'avantage visités vu la richesse qu'ils contiennent.

Afin d'enrichir notre site internet régional, le responsable national Claude SAUSSET, a souhaité faire appel aux régions afin de désigner un correspondant local. Notre collègue Yvon BULTEL s'est porté volontaire, ce dont nous le remercions.

ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE REGIONALE 2024

Ainsi que nous l'avons évoqué, il est souhaitable que chaque Département puisse accueillir notre Assemblée Générale Régionale.

Pour mémoire, les différents départements organisateurs depuis 2012 sont :

- Nord 2 Assemblées,
- Pas de Calais 6 Assemblées,
- Somme 1 Assemblée,
- L'Aisne 1 Assemblée,
- L'Oise 1 Assemblée.

Merci à notre collègue Gérard CARON qui propose ses services pour l'organisation de l'AGR 2024. Il pourra compter sur l'aide de Georges PAPAJAK et de Martine AUBANEL qui évalueront nos besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H45

Il vous sera possible de consulter les interventions de Frédéric BOURG et d'Emmanuel CABY en intégralité sur le site internet.

Vous y trouverez également toutes les photos des participants à notre Assemblée.

Fait à Dourges, le 10 mars 2023

Le Vice-président rédacteur : Georges PAPAJAK



Fédération Nationale
des Retraités

CAISSE D'ÉPARGNE

Section Hauts-de-France